

Interpellation présentée par le député :
M. Fabiano Forte

Date de dépôt : 17 septembre 2009

Interpellation urgente écrite **Personnel pénitentiaire : quelle planification ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le domaine pénitentiaire fait l'objet d'une attention toute particulière de différents groupes politiques au sein de notre parlement, et, devrait-on dire enfin, de notre gouvernement qui a dévoilé cette semaine son projet de construction d'un nouvel établissement de privation de liberté.

Ce projet s'ajoute à celui dénommé « Curabilis ». A ce jour, la question du personnel chargé de surveiller et d'assurer la sécurité de ces futurs nouveaux établissements n'a pas du tout été abordée, sachant qu'aujourd'hui déjà, le personnel pénitentiaire est en sous effectif.

Ainsi, si la planification en terme d'infrastructures est une bonne chose, la question de la dotation en personnel se pose.

Ma question est donc la suivante :

Le Conseil d'Etat, en plus de sa planification pénitentiaire, a-t-il prévu une planification relative au recrutement et à la formation de personnel supplémentaire pour le domaine pénitentiaire?